

# Bon pour l'Innovation et la Productivité (BIP)

## Contents

Renseignements sur le programme et critères d'admissibilité .....	2
Survol et avantages.....	2
Comment fonctionne le financement .....	3
Admissibilité .....	5
Partenaire de recherche .....	5
Partenaire de l'industrie .....	5
Projet.....	6
Admissibilité du cobailleur de fonds.....	6
Comment faire une demande .....	7
Processus de demande et délais .....	7
Évaluation : processus et critères.....	8
Critères d'évaluation .....	8
Mise en marche du projet, financement et rapports.....	9
Mise en marche du projet.....	9
Document de référence .....	9
Mouvements de fonds .....	9
Rapports de projet .....	10
Rapport annuel : rapports d'étape et des réclamations (obligatoire).....	10
Rapport final : rapports d'étape et des réclamations (obligatoire) .....	10
Rapports trimestriels : rapports d'étape et des réclamations (facultatifs) .....	11
Sondage rétrospectif (obligatoire) .....	11
Modifications au projet.....	11
Personnes-ressources .....	11

## Renseignements sur le programme et critères d’admissibilité

### Survol et avantages

Le programme Bon pour l’Innovation et la Productivité (BIP) aide les sociétés admissibles à mettre au point, à déployer et à commercialiser des innovations techniques en apportant son soutien aux partenariats reliant l’industrie et les institutions d’enseignement postsecondaire publiques de l’Ontario. Les projets du BIP visent à générer des retombées économiques pour les entreprises en Ontario (création d’emplois ou maintien d’emplois existants, nouveaux revenus, attraction d’investissements, économies, développement d’une chaîne de valeur) à court et moyen termes (p. ex., dans les trois ans suivant l’achèvement du projet).

Le programme du BIP est administré par les CIO, au nom du ministère du Développement économique, de la Création d’emplois et du Commerce de l’Ontario.

Au moment de faire une demande pour le programme du BIP, les demandeurs admissibles peuvent également s’adresser à d’autres partenaires fédéraux de cofinancement pour obtenir des fonds, au moyen d’un processus unique et simplifié. Actuellement, les partenaires de cofinancement sont les suivants :

- NSERC – Alliance
- NSERC - Engage
- [Programme Accélération de Mitacs](#)
- [Banque de développement du Canada \(BDC\)](#)

Avantages pour les partenaires de l’industrie	Avantages pour les établissements d’enseignement postsecondaire (chercheurs et étudiants)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accès aux connaissances de pointe, aux nouveaux talents, à des installations et du matériel de recherche exceptionnels pour étendre leurs capacités de R et D</li> <li>● Élaboration de solutions qui répondent aux défis de l’heure de l’industrie, augmentation du chiffre d’affaires, création d’emplois, suivi des investissements, hausse de productivité et économie de coûts</li> <li>● Accès à plusieurs sources de financement provinciales et fédérales à l’aide d’un seul formulaire de demande</li> <li>● Relations nouées avec le milieu de la recherche et les CIO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Résolution de problèmes en matière de R et D grâce aux connaissances acquises et aux idées neuves</li> <li>● Établissement de liens avec l’industrie et les CIO</li> <li>● Occasions concrètes d’apprentissage pour les étudiants</li> </ul>

## Comment fonctionne le financement

Contribution des CIO	50 pour cent (maximum) des coûts de recherche admissibles, de 20 000 \$ à 150 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution minimum des CIO de 20 000 \$ par année</li> </ul>
Contribution du partenaire de l'industrie	50 pour cent (minimum) des coûts de recherche admissibles (c.-à-d. contrepartie équivalente à celle des CIO), au comptant <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins la moitié de la contrepartie doit être versée à l'institution d'enseignement postsecondaire; le reste peut être dépensé dans l'entreprise</li> <li>Cette contribution ne peut être jumelée à d'autres subventions fédérales ou provinciales, à moins d'une indication contraire dans les directives du présent programme.</li> </ul>
Exemple	Exemple de coûts de recherche admissibles totalisant 200 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution maximum des CIO de 100 000 \$ à l'institution d'enseignement postsecondaire</li> <li>Contribution minimum du partenaire de l'industrie de 100 000 \$ (50 000 \$ versés à l'institution d'enseignement postsecondaire et 50 000 \$ dépensé dans l'entreprise)</li> </ul>
Bénéficiaire de l'aide financière des CIO	Institution d'enseignement postsecondaire publique (p. ex., université, collège, hôpital de recherche)
Coûts indirects	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les coûts indirects ne constituent pas une dépense admissible et ne doivent pas être inclus dans le budget du projet.</li> <li>Les coûts indirects de la contribution des CIO seront versés séparément à l'institution par les CIO (10 pour cent des contributions des CIO seront appliqués aux coûts directs du projet).</li> <li>Les coûts indirects de la contribution du partenaire de l'industrie payables à l'institution feront l'objet d'une discussion avec le bureau de recherche de l'institution au moment de la demande, pour s'assurer qu'ils sont bien pris en compte.</li> </ul>

S'ils remplissent les critères d'admissibilité, les demandeurs peuvent présenter conjointement une demande de cofinancement auprès des partenaires ci-dessous, avec leur demande du programme BIP des CIO. Consulter la section Admissibilité (des partenaires de cofinancement) pour plus de détails.

- NSERC – Alliance
- NSERC - Engage
- [Programme Accélération de Mitacs](#)
- [Banque de développement du Canada \(BDC\)](#)

### NSERC - Alliance

	NSERC - Alliance
Investissement	OCI - \$20,000 to \$30,000; NSERC - \$20,000 to \$30,000
Contrepartie de l'industrie (minimum)	\$30,000 (minimum 50% must be spent at the academic institution)
Durée du projet	12 mois
Secteur	Tous

### NSERC - Engage

	NSERC - Engage
Investissement	OCI - \$20,000 to \$30,000; NSERC - \$20,000 to \$30,000
Contrepartie de l'industrie (minimum)	\$30,000 (minimum 50% must be spent at the academic institution)
Durée du projet	12 mois
Secteur	Tous

### Programme Accélération de Mitacs

Le programme Accélération de Mitacs finance la recherche concertée menée par des entreprises ou des organismes sans but lucratif de tous les secteurs, de concert avec des étudiants, des boursiers postdoctoraux et des professeurs affiliés à des universités et des collèges canadiens.

	Mitacs
Investissement maximal	7 500 \$ par stagiaire, pour une période de stage de 4 à 6 mois
Contrepartie de l'industrie (minimum)	7 500 \$ par stagiaire, pour une période de stage de 4 à 6 mois
Durée du projet	6 à 12 mois
Secteur	Tous
Coûts indirects	CIO : Non applicable

Pour les projets du programme Accélération de Mitacs, le partenaire de l'industrie doit envoyer sa contribution à Mitacs qui se chargera de remettre les fonds à l'institution d'enseignement postsecondaire dès la mise en marche du projet par les CIO. Les demandeurs pourront faire des demandes de stages multiples.

### Banque de développement du Canada (BDC) – Financement et services-conseils

La BDC est la seule banque qui se consacre uniquement aux entrepreneurs. Elle offre un accès à du financement, en ligne et en personne, ainsi que des services-conseils afin d'aider les entreprises canadiennes à croître et réussir. BDC Capital, sa division d'investissement, propose une vaste gamme de solutions de capital et de financement personnalisé. Depuis 75 ans, BDC a pour principal objectif de soutenir les entrepreneurs de tous les secteurs et à toutes les étapes de leur croissance.

Les sociétés qui ont besoin d'un prêt aux fins de leur contribution à un projet du BIP, ou qui souhaitent financer d'autres projets d'entreprise, peuvent demander à la BDC un prêt allant jusqu'à 100 000 \$, exempt de frais et assorti de conditions souples. C'est rapide, simple et abordable. Dans le cadre des projets du BIP, les partenaires de l'industrie ont un accès simplifié au financement de la BDC grâce à un portail en ligne dédié aux sociétés clientes des CIO. Cet accès est assuré par l'entremise du système de demande en ligne des CIO, dès que le processus de demande du BIP a été lancé. Pour un prêt en ligne de la BDC, les fonds sont accessibles seulement 48 heures suivant l'approbation\*. Par ailleurs, la BDC offre un éventail de services consultatifs visant à aider les PME à accélérer leur croissance, à améliorer leur productivité et à étendre leurs capacités organisationnelles. Rendez-vous sur le site de la BDC pour en savoir plus.

\*Certaines conditions s'appliquent.

## Admissibilité

Les critères d'admissibilité au programme du BIP des CIO sont décrits ci-dessous. Veuillez consulter la liste des critères d'admissibilité additionnels avant de présenter une demande conjointe auprès des partenaires fédéraux de cofinancement.

### Partenaire de recherche

- Le demandeur doit être un chercheur principal dans une institution postsecondaire publique, reconnue et subventionnée par le gouvernement de l'Ontario (collège, université, hôpital de recherche). Dans le cas d'un projet parrainé par un collègue, le demandeur doit être un représentant du bureau de recherche appliquée de cet établissement, et les principaux chercheurs doivent être inclus à titre de membres de l'équipe).
  - Les candidatures de professeurs auxiliaires seront examinées au cas par cas. Tout professeur auxiliaire candidat devrait à tout le moins 1) mener activement des travaux de recherche dans un établissement ontarien; 2) obtenir l'accord de cet établissement pour recevoir une subvention et se faire octroyer un compte spécial; et 3) être autorisé à superviser des étudiants.
- Le demandeur et le partenaire de l'industrie doivent être libres de tout lien de dépendance.
- Le demandeur doit être en règle avec les CIO, tant sur le plan financier que des rapports.

### Partenaire de l'industrie

- Le demandeur doit être constitué en société à but lucratif en Ontario et exercer ses activités depuis au moins deux ans; posséder un numéro d'entreprise de l'ARC; compter au moins cinq employés équivalents temps plein (ETP) en Ontario; utiliser ou mettre au point une innovation technologique ou des procédés innovateurs afin d'obtenir un avantage concurrentiel sur les marchés provinciaux, nationaux et internationaux.
- Le demandeur exerce des activités (de production ou recherche-développement) directement liées au projet en Ontario.
- Le demandeur a l'intention et les capacités pour appliquer, exploiter ou commercialiser les résultats du projet, de façon à procurer des avantages économiques à l'Ontario.

- Le demandeur possède l'expertise et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le projet dans un délai raisonnable.
- Les filiales (d'une société ayant son siège social à l'extérieur de l'Ontario) sont admissibles, pourvu que les divisions ontariennes remplissent tous les critères susmentionnés.
- Le demandeur doit être en règle avec les CIO, tant sur le plan financier que sur le plan des rapports.
- Les sociétés qui participent à des projets actifs de plus de 100 000 \$ doivent terminer ces projets (et remettre les rapports finaux) avant de soumettre d'autres demandes de financement aux CIO. Cette règle ne s'applique pas aux programmes de stages et de bourses AvantageTALENT.

## Projet

- Le projet doit tirer parti des capacités propres au milieu de la recherche et à l'équipe de recherche de l'institution postsecondaire, sans faire concurrence aux capacités du secteur privé de l'Ontario.
- Les participants géreront la propriété intellectuelle (IP) découlant du projet; les CIO ne revendiquent aucun droit de PI et ne s'occupent pas de la gestion de ces droits. (Remarque : Il se peut que la politique des partenaires de cofinancement en matière de PI soit différente; pour en savoir davantage, consulter leurs directives.)
- Les participants doivent accepter de coopérer en vue de fournir les indicateurs relatifs aux projets et aux résultats dans les rapports exigés.
- Consulter la liste des dépenses de projet admissibles.

## Admissibilité du cobailleur de fonds

### Mitacs

#### Demandeur

- Faculté d'une université ou hôpital de recherche de l'Ontario
- Admissible aux fonds communs aux trois conseils subventionnaires

#### Stagiaire

- Citoyen canadien, résident permanent ou étudiant étranger
- Étudiant au cycle supérieur à temps plein, OU
- Boursier postdoctoral (à l'exception des anciens récipiendaires du prix du programme Élévation de Mitacs), ayant obtenu un doctorat au cours des cinq années précédant la date de mise en marche du projet

#### Partenaire de l'industrie

S.O.

#### Projet

- L'admissibilité des partenaires de sociétés sans but lucratif et l'orientation économique du projet seront évaluées par le gestionnaire en développement commercial de Mitacs avant la soumission du projet.

#### Renseignements supplémentaires

#### Directives de Mitacs

## BDC

### Partenaire de l'industrie

- Entreprise établie au Canada
- Génère des revenus depuis au moins 24 mois
- Bons antécédents en matière de crédit
- Propriétaire ayant atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où il/elle réside

### Renseignements supplémentaires

Contactez la BDC pour en savoir davantage sur l'admissibilité au programme et obtenir de l'information.

## Comment faire une demande

### Processus de demande et délais

Statut du programme : **Ouvert aux demandes (acceptation en tout temps)**

1. S'il est prêt à faire une demande dans le cadre du programme Bon pour l'Innovation et la Productivité (BIP), le partenaire de l'industrie doit communiquer avec son gestionnaire en développement commercial pour amorcer le processus.
2. S'il en est à sa première expérience avec les CIO, le partenaire de l'industrie doit remplir le formulaire de demande de renseignements relatifs au programme (cliquer ci-dessus) pour joindre un gestionnaire en développement commercial et discuter de son admissibilité au BIP et de la marche à suivre pour faire la demande. \* Veuillez prendre note que le seul fait de remplir ledit formulaire ne constitue pas une demande de financement. Une fois que le formulaire de demande de renseignements a été rempli, un gestionnaire en développement commercial des CIO contactera le demandeur dans les deux jours ouvrables suivants pour discuter et l'aider à trouver un partenaire de recherche. Pour en savoir davantage, cliquer sur Comment faire une demande.
3. Le projet fera l'objet d'un premier examen et d'une évaluation de diligence raisonnable par les CIO afin de s'assurer qu'il répond à tous les critères d'admissibilité et qu'il est pertinent pour le programme BIP. Le projet doit remplir les conditions d'admissibilité et de pertinence pour être approuvé dans le cadre de ce programme hautement compétitif.
4. Si le projet est retenu pour son caractère admissible et pertinent, le demandeur recevra un lien autogénéré pour accéder à AccessOCI, le système de demande en ligne des CIO, et pourra remplir sa demande. Le formulaire d'application sera accessible pour une période de 90 jours.
5. Remplir le formulaire de demande en ligne. Le partenaire de l'industrie et le partenaire de recherche peuvent se connecter au système AccessOCI des CIO en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe pour remplir la demande. S'il utilise le système AccessOCE pour la première fois, le demandeur doit suivre les directives fournies pour créer un nom d'utilisateur et un mot de passe. Le formulaire doit être rempli conjointement par le partenaire de l'industrie et le partenaire de recherche. Seules les dépenses admissibles peuvent être incluses dans le budget; les CIO ne rembourseront aucune dépense inadmissible. Une fois que les partenaires de l'industrie et de recherche ont rempli le formulaire et respecté les conditions, le document est présenté (par l'un ou l'autre des partenaires) au bureau de recherche de l'institution d'enseignement postsecondaire pour son approbation.

Pour obtenir de l'aide, consulter les ressources suivantes :

- Instructions pour la présentation d'une demande de BIP
  - Modèle de demande visant le BIP – *Ce formulaire de demande est fourni à titre indicatif seulement. Seules seront acceptées les demandes transmises au moyen du système en ligne des CIO, qui indiquent toutes les exigences relatives aux demandes.*
  - Guide des dépenses admissibles
  - [Base de connaissances des CIO \(Foire aux questions\)](#)
6. Le bureau de recherche doit présenter la demande au gestionnaire en développement commercial des CIO pour approbation finale et soumission. **Il faut prévoir jusqu'à une semaine pour recevoir l'approbation du gestionnaire en développement commercial.** Une fois que la demande est approuvée et que l'examen interne des CEO est terminé, la demande est soumise à un examen externe.

## Évaluation : processus et critères

Le BIP est un programme discrétionnaire assorti de restrictions et dont le financement est limité. Toutes les demandes admissibles sont jugées au mérite et subissent un processus d'examen dans lequel on évalue les projets en fonction des objectifs du programme et de ses critères d'évaluation. Ce ne sont pas toutes les demandes admissibles qui sont approuvées aux fins du financement.

1. Les demandes complètes font l'objet d'un examen externe (sous forme écrite) par trois spécialistes du domaine représentant le milieu universitaire, l'industrie ou le gouvernement. Les examinateurs sont tenus de respecter les exigences en matière de confidentialité et de conflit d'intérêts.
2. Les recommandations qui découlent de cet examen par les pairs sont étudiées par le panel d'examen interne des CIO, qui se charge de prendre la décision ultime des CIO. En règle générale, les avis de décisions sont envoyés dans les huit à dix semaines suivant la soumission de la demande.

## Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants (sans exclure d'autres éléments pertinents) :

- Importance du défi ou de l'occasion à saisir pour appuyer la stratégie ou favoriser la croissance de la société
- Explications fournies pour décrire de quelle façon le projet permettra de résoudre le problème de la société ou de saisir l'occasion qui s'offre à elle
- Clarté et pertinence de la méthodologie de recherche et développement, des objectifs et des rôles de chaque partenaire
- Faisabilité du plan de projet (p. ex., jalons, budget, échéancier, plan de gestion et risques associés au projet)
- Expérience et compétences de l'équipe et des ressources pour la mise en œuvre du projet
- Clarté de la raison d'être et du plan pour la collaboration entre l'équipe de recherche et la société



- Clarté et faisabilité du plan de mise en œuvre et de commercialisation des résultats de la recherche, y compris la gestion de la propriété intellectuelle découlant du projet et les prochaines étapes
- Pertinence des ressources de la société et capacité de celle-ci à commercialiser les résultats
- Avantages économiques escomptés pour la société en Ontario (création d’emplois ou maintien d’emplois existants, nouveaux revenus, attraction d’investissements, économies de coûts, développement d’une chaîne de valeur) dans les trois ans suivant l’achèvement du projet
- Qualité générale et caractère complet de la demande

## Mise en marche du projet, financement et rapports

### Mise en marche du projet

- Une fois le projet approuvé pour financement, l’institution d’enseignement postsecondaire et le partenaire de l’industrie reçoivent une copie de l’entente de financement des CIO. Ce document doit être signé, avec la fonction de signature électronique des CIO, par l’institution postsecondaire et le partenaire de l’industrie **dans les 30 jours suivant l’avis d’acceptation**.
  - Une copie de l’Entente de financement peut être téléchargée pour consultation. Le demandeur ne doit pas signer ce formulaire. Une copie de l’entente de financement généré par le système de gestion en ligne des CIO lui sera envoyée lorsque le projet aura été approuvé.
  - L’entente de financement des CIO définit les rôles et les obligations des partenaires au projet en ce qui a trait aux directives des CIO et aux contributions financières seulement. Les partenaires sont encouragés à conclure une entente de recherche distincte qui définit les autres rôles et responsabilités spécifiques au projet.
- À la réception de l’entente de financement signée, le projet sera mis en marche. Par défaut, la date de début du projet correspond à la date de mise en marche du projet et ne peut être modifiée.

### Document de référence

- Entente de financement des CIO

### Mouvements de fonds

- Les contributions des CIO sont versées à l’institution d’enseignement postsecondaire. Dès la mise en marche du projet, les CIO effectuent un versement anticipé qui correspond à 25 % du montant accordé par les CIO. Les paiements subséquents sont versés au moment de la soumission et de l’approbation des rapports d’étape et des demandes de remboursement. Dix pour cent du montant accordé par les CIO sera retenu jusqu’à l’achèvement du projet. Voici un exemple :

Montant accordé par les CIO	100 000 \$
Fonds versés à la mise en marche du projet	25 000 \$ (paiement anticipé)

Fonds retenus	10 000 \$
---------------	-----------

- Les CIO ne verseront aucun fonds avant la mise en marche du projet, et ne peuvent être tenus responsables des dépenses engagées avant que le projet ait été approuvé. Si, pour quelque raison que ce soit, les exigences de mise en marche ne sont pas comblées dans les trente (30) jours précédant la date de diffusion de l'avis d'approbation, l'offre de financement pourrait être retirée.
- Toutes les contributions au comptant du partenaire de l'industrie qui seront dépensées à l'institution d'enseignement postsecondaire sont versées directement à celle-ci, qui devra confirmer qu'elle a bien reçu ces fonds.
- Le montant retenu sera versé à l'achèvement du projet, une fois que les documents suivants auront été reçus et approuvés : rapports d'étape et rapports financiers (version finale) du demandeur et du client, résultats et attestation de l'institution relativement à l'utilisation des fonds.

## Rapports de projet

Les rapports de projet ci-dessous sont requis.

**Les exigences relatives aux rapports de projet représentent une obligation contractuelle. Le défaut de présenter les rapports demandés constitue une violation pouvant mener à la résiliation du contrat, la confiscation du reste du financement ou un ordre de remboursement.**

### Rapport annuel : rapports d'étape et des réclamations (obligatoire)

Un rapport annuel est requis pour les projets d'une durée de plus de 12 mois. Trente (30) jours avant l'achèvement du projet, les partenaires de l'industrie et de recherche recevront un avis du système AccessOCI des CIO leur demandant de soumettre un rapport annuel, y compris un rapport des réclamations contenant toutes les dépenses admissibles au remboursement.

### Rapport final : rapports d'étape et des réclamations (obligatoire)

Un rapport final est requis pour tous les projets. Quarante-cinq jours avant la date d'achèvement du projet, les partenaires de l'industrie et de recherche recevront un avis du système AccessOCI des CIO leur demandant de soumettre un rapport final, y compris un rapport des réclamations contenant toutes les dépenses admissibles au remboursement. Tous les partenaires doivent présenter leur rapport final dans les trente (30) jours suivant l'achèvement du projet afin que le montant retenu soit débloqué et pour conserver un bon dossier financier avec les CIO.

Si une prolongation est requise pour achever le projet, le partenaire de recherche doit en faire la demande avant la date prévue d'achèvement du projet en utilisant l'onglet « Project Administration » du fichier du projet dans le système AccessOCI. Une prolongation maximale de trois mois sera accordée pour les projets d'une durée pouvant atteindre 12 mois, et de six mois pour les projets dont la durée varie entre 13 et 24 mois.

### Rapports trimestriels : rapports d'étape et des réclamations (facultatifs)

Une fois par trimestre, pendant toute la durée du projet, le bureau des finances de l'institution d'enseignement postsecondaire peut présenter un rapport d'étape trimestriel et un rapport des réclamations contenant toutes les dépenses admissibles au remboursement. Ceux qui souhaitent recevoir les rapports trimestriels doivent en faire la demande auprès du [gestionnaire de programme](#). Les CIO débloqueront les fonds dès que le rapport d'étape et des réclamations aura été approuvé.

### Sondage rétrospectif (obligatoire)

Annuellement pendant les trois années qui suivent l'achèvement du projet, le partenaire de l'industrie recevra le lien d'un sondage rétrospectif visant à recueillir des données sur les résultats commerciaux du projet. Ces renseignements sont requis par les CIO pour évaluer l'impact du programme et apporter des améliorations constantes.

### Modifications au projet

- Si les coûts s'écartent de 5 000 \$ ou plus du budget établi pour les CIO ou s'il faut repousser la date d'achèvement du projet, le partenaire de recherche doit remplir un formulaire de demande de modification de projet, et ce, **avant la date prévue d'achèvement**, au moyen du système AccessOCI (onglet « Project Administration »). Une prolongation maximale de trois mois sera accordée pour les projets d'une durée pouvant atteindre 12 mois, et de six mois pour les projets dont la durée varie de 13 à 24 mois.
- Pour tout autre changement matériel au projet, y compris, mais sans toutefois exclure d'autres éléments pertinents, les changements relatifs au partenaire de recherche, au partenaire de l'industrie, à l'énoncé des travaux ou aux dépenses admissibles, les partenaires doivent communiquer avec le gestionnaire de projet aussitôt que les changements sont connus.

## Personnes-ressources

*[Effectuez une recherche dans la base de connaissances des CIO dans la foire aux questions.](#)*

**Pour de plus amples renseignements sur le programme de BIP, veuillez communiquer avec :**

**Nicole Delong**

Industry Academic Collaboration Lead

Tel: (289) 925 2350

Email: [NDeLong@oc-innovation.ca](mailto:NDeLong@oc-innovation.ca)

**Suzy Lim**

Program Manager

Email: [sulim@oc-innovation.ca](mailto:sulim@oc-innovation.ca)